



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 JANVIER 2026

OBJET : DÉNOMINATION DES SALLES DE LA "BOURSE DU TRAVAIL" (IMMEUBLE COMMUNAL)

L'an deux mille vingt-six et le vingt Janvier à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

Étaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie (Arrivée à 18 H.10 – Point N° 2) – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
Mme PIOZIN Patricia a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa – M. RICHELME Jean-Marc.



M. JULIEN Guillaume a été désigné secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 20 Janvier 2026
Délibération N° DM_20260120N002

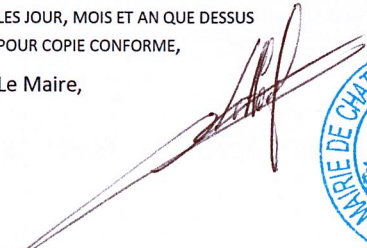

OBJET : DÉNOMINATION DES SALLES DE LA "BOURSE DU TRAVAIL" (IMMEUBLE COMMUNAL)

À la demande récente des organisations syndicales C.G.T. et C.F.D.T., Monsieur le Maire propose de dénommer les salles de la "Bourse du Travail", du nom de deux représentants syndicaux qui ont, durant des décennies, défendu les droits des salariés et participé à des réunions pour accompagner les salariés. Cet immeuble dit "Bourse du travail" est très représentatif des actions qui ont été menées sur le plan syndical sur la Commune, pour les ouvriers de l'usine mais pas seulement.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de dénommer les salles de réunion du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage du nom de deux représentants syndicaux : Bernard CARMONA et Jean BOULANGER-NEVEU.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **ACCEPTÉ** la proposition sus-citée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

| | |
|--|--|
| <p>PUBLIEE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 5.6</p> | <p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE VINGT-ET-UN JANVIER DEUX MILLE VINGT-SIX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,  René VILLARD</p>  |
|--|--|